

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle sous la Présidence de Philippe EDME, Maire.

Etaient présents : Philippe EDME, Emmanuel VIENNET, Sylvie DODY, Anne PORRO, Yves BONANSEA, Rémy STADELMANN, BINCHET Catherine, Martine LANDRY, Mr VALLORY Stéphane.

Absente excusée : FARQUE Christine (procuration donnée à Anne PORRO)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2023
- Délibération nomination référent déontologue de l' élu
- Remboursement Mme BERTIN-GUYON
- FSL-FAAD
- Assainissement travaux choix du tracé à retenir, exposé du cabinet BEJ
- Travaux d'accès propriété Mr Mihaila délibération
- Travaux d'entretien de la commune demandés à Mr Gigard
- Mairie : avancement des études (audit énergétique-propositions de Soliha)
- Forêt-Natura 2000- Epage ilots de sénescence
- Questions diverses : marquage au sol voies communales, problèmes des chiens et chats sur la commune.

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14-06-2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Délibération nomination référent déontologue de l' élu

La commune a reçu un courrier de la Préfecture nous expliquant que la loi 3DS du 21 février 2022 instaurait le droit de chaque élu local de saisir un référent élu local. Ce référent doit être nommé par délibération. Il peut être choisi parmi les conseillers municipaux. Afin de faciliter les démarches, le centre de gestion du Doubs a mis en place une liste de référents compétents qui pourraient être saisis par les élus locaux en cas de besoin. Pour pouvoir profiter de ce service de conseil, la commune doit délibérer.

Le conseil municipal, décide avec 6 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour de ne pas nommer de référent élu local (raison évoquée : les élus n'en voient pas la nécessité).

3/ Remboursement Mme BERTIN-GUYON

La pose des ralentisseurs grande rue a provoqué des dommages sur la voiture de Mme BERTIN Stéphanie avant la rectification de ce plateau.

Mme BERTIN a demandé au Maire si la commune pouvait prendre en charge les frais de réparation de son véhicule. La facture présentée fait état d'un montant de 302.27 euros.

Le conseil municipal décide avec 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de rembourser Mme BERTIN de la somme de 302.27 euros.

4/ FSL-FAAD

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de ne pas participer au Fonds Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'aide aux accédants en difficultés (FAAD).

5/ Assainissement travaux choix du tracé à retenir, exposé du cabinet BEJ

Monsieur LOPES, représentant le cabinet BEJ est venu exposer les deux scénarios envisageables pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement du réseau d'eau potable chemin des Vignes/Chemin Gole Pexdrix /Chemin sous Moyle.

La version 1 propose l'évacuation des eaux usées vers la STEP par gravitation en passant par la plaine. Coût des travaux : 500 384.50 euros HT.

La version 2 propose un tracé différent avec pompe de refoulement pour rejoindre le réseau existant. Coût des travaux : 525 779 euros HT.

La version 2 offre moins de contraintes (passage limité sur les surfaces cultivées).

Après avoir entendu l'exposé de Mr LOPES et hors de sa présence, le conseil municipal prend part aux votes :

Version 1 = 1 voix pour

Version 2 = 9 voix pour

Le conseil municipal décide donc de choisir le scénario 2 avec création d'une pompe de refoulement.

6/ Travaux d'accès propriété Mr Mihaila délibération

Mr MIHAILA, propriétaire rue des jardins, a demandé à ce que les bordures derrière sa propriété soient abaissées afin de pouvoir exploiter le garage de sa propriété.

Le conseil municipal décide avec 5 voix pour de signer une convention avec Mr MIHAILA afin qu'il rembourse à la commune les sommes engagées pour les travaux.

7/ Travaux d'entretien de la commune demandés à Mr Gigard

Mr GIGARD effectue l'élague des chemins communaux cet automne. Il a également accepté de débarrasser les déchets sauvages déposés chemin des aviateurs.

8/ Mairie : avancement des études (audit énergétique-propositions de Soliha)

Le Maire fait le point sur les études en cours. L'audit énergétique a été réalisé et les conclusions données lors de la restitution du 6 septembre 2023.

Le rapport a été envoyé au cabinet Soliha et au Département pour obtenir le chiffrage de l'opération et un exposé des aides financières possibles. Une autre réunion est prévue le 11/10/2023.

9/ Forêt-Natura 2000- Epage ilots de sénescence

La commune avait envoyé un courrier à l'EPAGE le 20 juillet afin de leur demander conseil pour la création d'ilots de sénescence dans la forêt communale.

Cet organisme nous a répondu qu'en raison de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027 dont ils ne connaissent encore pas les conditions d'éligibilité, il leur est impossible de travailler sur ce dossier avant le début de l'année 2024. Le dossier fera tout de même partie de leur priorité.

10/ Questions diverses : marquage au sol voies communales, problèmes des chiens et chats sur la commune.

- Marquage au sol : Un devis a été demandé à l'entreprise RPS de Saint-Vit. Son montant de 799.55 euros HT, bien inférieur aux autres devis a été accepté.
- Gestion des populations canine et féline : De nombreuses plaintes parviennent à la mairie à propos des chiens qui divaguent dans le village et des chats qui se reproduisent et provoquent des dégâts dans les jardins. Le Maire informe le conseil qu'il va prendre un arrêté municipal réglementant tous les aspects du problème.

Fin de la séance 22h30

Prochain conseil le 18 octobre 2023

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2023-27	Mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement du réseau d'eau potable, choix de la variante avec poste de relevage
2023-24	Remboursement Mme BERTIN GUYON dommage véhicule
2023-25	Aménagement sortie de propriété Mr MIHAILA
2023-26	Référent déontologue des élus

Le Maire, EDME Philippe

La secrétaire, DODY Sylvie

